

**Arrêté n° 2016-45 portant délégation de signature  
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne*

*VU le Code de l'Éducation, et notamment son  
article L 712-2,*

**ARRETE**

**Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à M. le Docteur Frédéric DESCHAMPS, Directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), à l'effet de signer dans le cadre de ses activités et compétences, les actes, décisions ou documents suivants :

-Convocations relatives aux visites médicales des personnels de l'Université.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du Docteur Frédéric DESCHAMPS, le Docteur Guillaume KUENY, Directeur Adjoint du SUMPPS, est autorisé à signer les conventions relatives aux visites médicales des personnels de l'Université.

**Article 3 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

**Article 4 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

**Fait à Reims, le 22 Mars 2016**



**Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne**

**Guillaume GELLE**

- Mis en ligne le : 22-03-2016

- Transmis à Mme la Rectrice, chancellerie des universités le : 22-03-2016

